



Commission Paritaire Professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois

**RAPPORT  
ANNUEL  
D'ACTIVITES  
2011**

**4ème exercice**

## I. Organisation de la CPP

### I.1 : Historique

Suite à l'entrée en vigueur de la CCT au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la CPP a été constituée en association au sens des articles 60 et suivants CCS, le 4 février 2008 à Prilly.

### I.2 : Composition et fonctionnement de la CPP / membres et suppléants

#### Plateforme employeurs (PFE) :

**AVASAD** : M.Benoît Porchet et Mme Béatrice Depeursinge jusqu'au 30.09.2011. M.Jean-Jacques Monachon, l'a remplacée d'octobre à décembre. Mme Sandra Farris suppléante  
**AVDEMS** : MM.Tristan Gratier et Pierre-Yves Rémy et Mme Céline Fonferrier, suppléante  
**FEDEREMS** : MM. Bernard Russi et Jean-Louis Zufferey  
**FHV** : MM. Daniel Drainville et Robert Meier jusqu'au 31.08.2011. M.Blaise Meyer lui a succédé, depuis septembre. M.Franco Prisco, suppléant

#### Plateforme travailleurs (PFT) :

**APEMS** : Mme Pascale Maire  
**ASE** : Mme Sylvie Meyer  
**ASI** : Mme Anne-Lise Duc jusqu'au 30.11.2011  
**Avenir Social** : Mme Vera Huber-Simao  
**SSP** : Mme Christiane Viret, M. Pierre-Yves Oppikofer et Mme Maria Pedrosa, suppléante  
**SYNA** : MM. Thierry Lambelet et Fernando Ferreira, suppléant  
**SUD** : MM.Bernard Krattinger et Marc Oran, suppléant

Durant cette année, la présidence a été exercée par M. Bernard Krattinger et la vice-présidence par M. Jean-Louis Zufferey.

Le bureau de la CPP, constitué du président, du vice-président et de la secrétaire, s'est réuni 22 fois pour traiter les affaires courantes, organiser les 10 séances plénières et recruter la nouvelle responsable administrative de la CPP.

### I.3 : Secrétariat

Le travail de secrétariat fait l'objet d'un contrat de prestations entre la FHV et la CPP. Ce contrat arrivant à échéance le 31.12.2011, un nouveau contrat de prestations a été négocié pour les années 2012 et 2013.

Le secrétariat assure l'organisation et le suivi des séances du bureau, de la CPP et des quatre sous commissions. Il assure les relations avec tous les partenaires externes de la CPP. Il organise les contrôles des établissements et administre le site internet de la CCT. Il est en charge de l'établissement des comptes, budgets et bilans de la CPP.

Madame Myriam Fonjallaz ayant décidé de réorienter sa carrière, les membres du Bureau ont été très occupés durant le 2<sup>ème</sup> semestre à lui trouver une remplaçante. Deux recrutements se sont révélés non concluants. Finalement, le troisième recrutement s'est avéré le bon, ainsi Madame Nicole Cornuz a débuté son activité de responsable administrative à la mi-décembre. Nous tenons ici à remercier chaleureusement Madame Myriam Fonjallaz pour la qualité de son travail et son engagement durant les 4 années passées au secrétariat de la CPP.

## II. Activités de la CPP

### II.1 : Sous commissions (SC)

Les quatre sous commissions (SC) ci-dessous se sont réunies durant l'exercice dans un état d'esprit constructif et partenarial.

La SC d'examen des modifications et nouveautés / 6 séances

La SC d'examen des objets d'interprétation de la CCT / 4 séances

La SC de suivi des contrôles / 13 séances.

La SC d'harmonisation de la classification des fonctions ne s'est pas réunie

#### II.1.1 : Sous-commission des modifications et nouveautés (ci-après : SC)

La SC a traité les trois sujets suivants :

- **Droit au salaire en cas de maladie durant le temps d'essai d'un CDI, art. 3.23, al.3.** La SC a continué jusqu'en mars 2011 les travaux initiés en 2010. Depuis avril 2011, ce dossier a été mis de côté en raison de la priorité donnée à la modification des articles ci-dessous mentionnés.
- **Protection des travailleurs en cas de dénonciation d'actes illicites ou de soins dangereux (communément appelés donneurs d'alerte).** En avril, la CPP a confié le mandat à la SC d'élaborer une proposition d'avenant à la CCT sur ce thème. Sur la base de l'analyse des deux avis de droit fournis par des mandataires externes, les propositions et contre-propositions des deux plateformes se sont succédées. A la fin de l'année, la SC n'était pas arrivée à un consensus permettant une proposition. Les travaux se poursuivront en 2012.
- **Durée du travail.** En juin, la CPP a mandaté la SC modifications et nouveautés pour poursuivre le travail commencé par la SC d'interprétation relatif à ce thème. Il s'agit d'une refonte de l'**article 3.11** pour tenir compte des remarques des deux plateformes notamment quant à la marge de manœuvre pour planifier les horaires, de la flexibilité souhaitée tant par les employeurs que par les collaborateurs et de la problématique particulière des collaborateurs à temps partiel. Une proposition finale devrait être soumise à la CPP au début de 2012.

#### II.1.2 : Sous-commission des objets d'interprétation (ci-après : SC)

Lors de sa séance de décembre 2011, la CPP a validé l'**interprétation no 4** de la CCT proposée par la SC relative aux « **Critères définissant dans quels cas le travail effectué la nuit, le dimanche, les jours fériés et lors du service de piquet doit bénéficier du salaire afférent aux vacances** » en référence à l'**art. 3.6, al.1bis** de la CCT.

#### II.1.3 : Sous-commission de suivi des contrôles (ci-après : SC)

Début février, la SC a tiré un premier bilan des 13 contrôles effectués en 2010. Ce bilan a débouché sur une amélioration de l'organisation des contrôles et sur un affinage du document de contrôle. La procédure globale a également été améliorée, notamment en ce qui concerne les annonces.

24 établissements ont été tirés au sort et contrôlés en 2011, à savoir : 4 à l'AVASAD, 12 à l'AVDEMS, 6 à la FEDEREMS et 2 à la FHV. Au fur et à mesure du déroulement de la procédure de contrôle, 13 établissements avaient reçu leur attestation de conformité à la fin 2011. Il s'agit de : EMS Les Myosotis à Montherod, EMS Les Cerisiers à Payerne, Fondation Claire Magnin à Chexbres, SISP SA à Lausanne, Fondation du Midi à Nyon, Fondation Les Châteaux à Echallens, Fondation Pré Pariset à Pully, Résidence Grande Fontaine à Bex, EMS Le Marronnier à Lutry, Maison de Retraite de Burier à Clarens, EMS L'Oasis à Moudon, Fondation Silo à Echichens, Fondation Boissonnet à Lausanne. Le suivi du contrôle des 11 autres établissements est en cours. Les membres de la SC et les contrôleurs tiennent à remercier les représentants des différents établissements pour leur disponibilité et leur excellente préparation.

La pratique des contrôles a mis en lumière quelques problèmes en lien avec les différents systèmes informatiques, notamment le manque de visibilité pour les contrôleurs de la compensation des heures de nuit, de piquet ou de week-ends.

La SC a désormais atteint son rythme de croisière. L'équipe des contrôleurs est stable. Il convient de relever leur disponibilité, leur solidarité lors de remplacements et leur professionnalisme dans l'accomplissement de leurs tâches.

La SC a exécuté deux mandats de la CPP :

- mise en place d'une procédure de contrôle sur plainte et de son déroulement
- élaboration d'un concept global de formation continue des contrôleurs actuels et de leurs éventuels successeurs.

Tout au long de l'année, la SC a donné un point de situation du suivi des contrôles lors de chacune des séances de la CPP.

#### **II.1.4 : Sous-commission de la classification des fonctions**

La SC n'a pas eu à se réunir en 2011.

#### **II.2 : Perception de la contribution professionnelle**

La perception de la contribution professionnelle a été, cette année encore, effectuée par la fiduciaire Swissbusiness, à Bussigny. Le taux de la contribution professionnelle a été maintenu à 0.03% de la masse salariale soumise à la CCT.

Cette contribution professionnelle a été prélevée auprès des 128 employeurs des 4 associations faïtières patronales et des 3 réseaux de soins adhérents à la CCT et de leur personnel. Elle s'est élevée à CHF 255'920.70, en augmentation de 4.42 % par rapport à l'exercice 2010.

La CPP a apprécié le respect par les employeurs des délais de réponses et de paiements.

### II.3 : CCT

La CCT 2011 a été imprimée à 7'000 exemplaires et distribuée dans les 4 faïtières, les 3 réseaux de soins et chez SYNA. Le solde étant conservé au secrétariat pour distribution aux nouveaux établissements soumis dans le courant de l'année. Le texte se trouve sur le site internet de la CPP. Les exemplaires 2011 ont été remis uniquement aux nouveaux collaborateurs.

### II.4 : Divers

La CPP, son bureau et son secrétariat, ont également accompli les tâches suivantes :

En février, le dossier de la réduction de la durée hebdomadaire à 41h30 a pu être clôturé.

Au sujet de la méthode d'octroi des annuités, les démarches auprès de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage ont abouti en février. La faïtière concernée (FHV) appliquera dès le 01.01.2012 la même méthode que les trois autres faïtières.

Le Chef du DSAS et une délégation de la CPP ont eu un échange sur quelques affaires courantes.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2011, une modification de la LPFES/LSP a provoqué différents contacts avec les organisations de soins à domicile (OSAD). A partir de cette date, les OSAD doivent soumettre leurs collaborateurs à la CCT pour obtenir ou conserver une autorisation d'exploiter. Ainsi à la fin 2011 : la CPP a accepté la soumission de 7 OSAD – 4 demandes de soumission sont en cours.

La CPP a pris acte de la reprise au 01.01.2012 de l'EMS Soerensen soumis à la CCT par le CHUV. Des contacts à propos des conditions de travail ont été pris. Les collaborateurs concernés passent sans détérioration de leurs conditions de travail d'un employeur à l'autre.

Une clarification de la soumission ou non à la CCT des homes non-médicalisés (HNM) s'est déroulée. Tous ont pu prendre position individuellement. A ce stade, 2 HNM se sont soumis volontairement à la CCT.

Divers contacts ont eu lieu avec des entités du domaine sanitaire vaudois envisageant d'adhérer ou de se soumettre à la CCT.

Suivi et mise à jour du site internet de la CCT ([www.cctsan-vaud.ch](http://www.cctsan-vaud.ch)). Le site a été visité 32'927 fois durant l'exercice 2011, soit une augmentation de 67% par rapport à 2010. Le nombre moyen de visiteurs est de 27 par jour. Le site est le plus consulté en janvier et en mai.

### III. Comptes et bilan de la CPP

#### III.1 Compte d'exploitation 2011 (en francs)

Dépenses		Recettes	
Impression des CCT	6'723.00	Contribution professionnelle	255'920.70
Charges diverses	39'055.65	Autres produits	1'300.00
Secrétariat : prestations /matériel	120'579.55	Intérêts	283.20
Prestations de la fiduciaire	6'634.80		
Indemnités CPP /sous commissions/ bureau	55'800.00		
<b>Résultat</b>	<b>28'710.90</b>		
<b>Total</b>	<b>257'503.90</b>	<b>Total</b>	<b>257'503.90</b>

#### III.2 Bilan au 31.12 2011 (en francs)

Actif		Passif	
Trésorerie	190'564.32	Passifs transitoires	48'392.22
Débiteurs	28'211.83	Réserve	50'000.00
		Capital	120'383.93
<b>Total</b>	<b>218'776.15</b>	<b>Total</b>	<b>218'776.15</b>

## III.2 Rapport des contrôleurs de comptes



Aux membres de la CPP

Prilly, le 22 mai 2012

### Révision des comptes 2011 de la Commission Paritaire Professionnelle de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 des statuts du 4 février 2008 de la CPP, et selon la décision prise au PV de la séance CPP du 1er décembre 2010, les soussignés ont effectué le contrôle de la comptabilité et des comptes annuels de la CPP (Commission Paritaire Professionnelle), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Sur la base des pièces comptables fournies, du bilan et du compte de pertes et profits, nous, Mme Caroline Jobin, membre de l'APEMS, et M. Stéphane Chevalier, économiste à l'AVDEMS, avons procédé à des analyses et examens par sondages de manière suffisante à pouvoir former notre opinion.

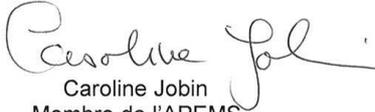
Nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Sans nous prononcer sur le bien-fondé de la provision pour impôts (canton, commune), nous avons constaté que celle-ci concerne les années 2008 à 2011.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et d'en donner décharge à la CPP.

- |   |                        |
|---|------------------------|
| - le total du bilan s'élève à :   | <b>CHF. 218'776.15</b> |
| - dont le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2011 et avant impôt un excédent de recettes de | <b>CHF. 28'710.90</b>  |

  
Stéphane Chevalier  
Economiste à l'AVDEMS

  
Caroline Jobin  
Membre de l'APEMS

Annexes :

- Bilan
- Compte d'exploitation